

Une université peut-elle refuser de reconnaître un stage si la convention n'est pas la sienne ?

Par **Bouuu**, le **16/12/2019** à **18:13**

Bonjour, je souhaiterais effectuer un stage dans une entreprise à portée internationale (stage conventionné pour l'obtention de mon diplôme), seulement cette dernière refuse de signer une convention de stage autre que la sienne. Hors, l'université refuse de reconnaître le stage si la sienne n'est pas signée par l'entreprise, et donc l'obtention du diplôme, si il ne s'agit pas de sa convention également. Et l'entreprise refuse catégoriquement de signer la convention de l'université... Que puis-je faire ?

Merci d'avance

Par **Isidore Beautrelet**, le **16/12/2019** à **22:30**

Bonsoir

La seule solution est de trouver une autre entreprise.

En effet, c'est votre Université qui a raison. En tant qu'étudiant, c'est bien l'Université qui doit éditer la convention de stage.

Je ne comprends pas pourquoi l'entreprise s'entête à vouloir imposer la sienne. C'est vraiment louche

Par **Bouuu**, le **16/12/2019** à **22:35**

Merci pour votre réponse, le truc bizarre c'est qu'une autre université a accepté la convention de cette entreprise pour un autre étudiant. Quel est la faille dans le système, sauriez-vous si un "partenariat" pourrait avoir été convenu entre cette université et l'entreprise ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **16/12/2019** à **23:07**

[quote]

sauriez-vous si un "partenariat" pourrait avoir été convenu entre cette université et l'entreprise

?

[/quote]

C'est certainement ça !